

Vendredi, 23 février 2007

Conseil national de lutte contre la désertification

Des stratégies sectorielles, des projets de développement et des études en cours de réalisation

La Presse : Le conseil national de lutte contre la désertification a tenu, hier, à Tunis sa deuxième réunion sous la présidence de **M. Nadhir Hamada, ministre de l'Environnement et du Développement durable.**

Le ministre a mis l'accent, à cette occasion, sur l'importance de l'activité du conseil, dont la création a été décidée en 2005 par le Chef de l'Etat, en vue de renforcer davantage la coordination et la participation de toutes les parties et structures concernées par la sauvegarde et la régénération des ressources naturelles.

Il s'agit également d'œuvrer à la mise en œuvre des différents accords environnementaux signés par la Tunisie et d'instituer les mécanismes à même de les concrétiser en vue d'assurer aux générations présentes et futures un cadre de vie sain.

Préserver les ressources naturelles et veiller à leur durabilité constituent un choix ferme de la politique de développement et d'environnement du pays, et ce, a ajouté le ministre, conformément aux directives du Chef de l'Etat qui a accordé une place prépondérante à ce thème dans le cadre de son programme présidentiel: «Pour la Tunisie de demain».

Le ministre a fait remarquer, à cet effet, que les stratégies sectorielles, ainsi que les projets de développement ayant trait à la sauvegarde des ressources naturelles et la lutte contre la désertification sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne la lutte contre les phénomènes de l'avancée des sables et de l'érosion, le ministre a fait savoir que les services compétents s'attellent actuellement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection des terrains agricoles, des agglomérations urbaines et des établissements publics.

Il a indiqué que cette stratégie est basée sur le renforcement des dunes de sable et la réhabilitation des terrains par des plantations fourragères, outre la mise en place d'abri-vent et de bandes forestières au niveau des couloirs de vents dans les gouvernorats menacés par ce phénomène.

Dans ce cadre, a ajouté le ministre, près de 4.500 kilomètres de tabias ont été construits et plus de 7.000 autres kilomètres ont fait l'objet de travaux de rehaussement.

Il a également été procédé au renforcement de 18.000 ha de dunes de sable par des plantations et à l'aménagement de 5.700 ha d'abri-vent et de bandes forestières.

Programmes régionaux pour 12 gouvernorats

M. Hamada a souligné qu'en vue de consolider et de préserver ces acquis, la Tunisie a élaboré, parallèlement au XIe Plan de développement (2007-2011), des programmes d'action régionaux de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles dans 12 gouvernorats.

Ces programmes, a-t-il ajouté, ont permis d'intégrer davantage le principe de lutte contre la désertification, dans le concept de développement durable et

de réaliser une valeur ajoutée importante dans le domaine de la planification participative intégrée des ressources naturelles et la lutte contre la désertification au niveau régional.

Le ministre a ajouté que depuis son adhésion à la convention sur les changements climatiques, la Tunisie n'a pas ménagé les efforts pour honorer ses engagements envers la communauté internationale, soulignant que les préparatifs se poursuivent actuellement, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), en vue d'élaborer la 2e communication nationale. Cette communication comporte la réalisation d'une étude globale sur le coût de la détérioration de l'environnement et les dégâts économiques et sociaux qui peuvent être causés par la hausse du niveau de la mer.

Cette étude doit prendre en considération les dernières nouveautés scientifiques et les prévisions des institutions internationales spécialisées, outre la mise en place de programmes d'évaluation des effets du changement climatique sur la santé et l'identification des capacités de lutte et d'adaptation dans le cadre du projet de développement des capacités d'exécution de la convention sur les changements climatiques.

Le ministère prépare également une consultation en coopération avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel sur la possibilité de créer un observatoire de suivi de la situation, l'objectif étant de déterminer une méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale.

Au cours de la réunion, des communications portant notamment sur les résultats de l'étude relative à la situation de la désertification en Tunisie ont été présentées